

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : JMG PARTNERS - Construction et exploitation d'une
plate-forme logistique

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du 30/12/2019 de _____

M. le Maire de : _____

M. le Préfet de : L'oise

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

M. _____ qualité _____

Membres titulaires : M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Membres suppléants : M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 24 janvier 2020 au 28 février 2020

les 5 février 2020 de 14 à 15 et de _____ à _____

les 15 février 2020 de 9 à 12 et de _____ à _____

les 21 février 2020 de 16 à 17 et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Nargny la Compiegne

Autres lieux de consultation du dossier : _____

Registre d'enquête :

comportant 24 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : _____

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : _____

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les 24 janvier 2020 de 9 à 12 et de _____ à _____

les 5 février 2020 de 14 à 17 et de _____ à _____

les 15 février 2020 de 9 à 12 et de _____ à _____

les 21 février 2020 de 16 à 19 et de _____ à _____

les 28 février 2020 de 14 à 17 et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 21 janvier 2020 de 9 heures 00 à 12 heures 00

Observations de M^(M)

PERMANENCE N° 1.

FIN DE LA PERMANENCE 1

5 février 2020 de 14⁰⁰ à 17⁰⁰

PERMANENCE N° 2

1. Pourquoi ce projet n'a pas été présenté plus tôt, notamment ^{lors} de la consultation PLUIT ?
2. Pourquoi ne serons-nous pas quel type d'industrie/entreprise va louer ce bâtiment logistique ?
3. Quel projet est envisagé ? Quel développement économique ?
↳ pourquoi développer ce site de cette manière ~~en~~ sachant que ~~ce~~ ^{ce projet,} ~~projet~~ demeure "classique" donc peu innovant, ~~et~~ et peu écologique ... ?
4. Est-ce vraiment nécessaire pour l'ARC de développer encore ce type d'activité ?
Ne peut-on pas songer à occuper les sols d'une autre façon, ou les préserver ... ?

FIN DE LA PERMANENCE N° 2